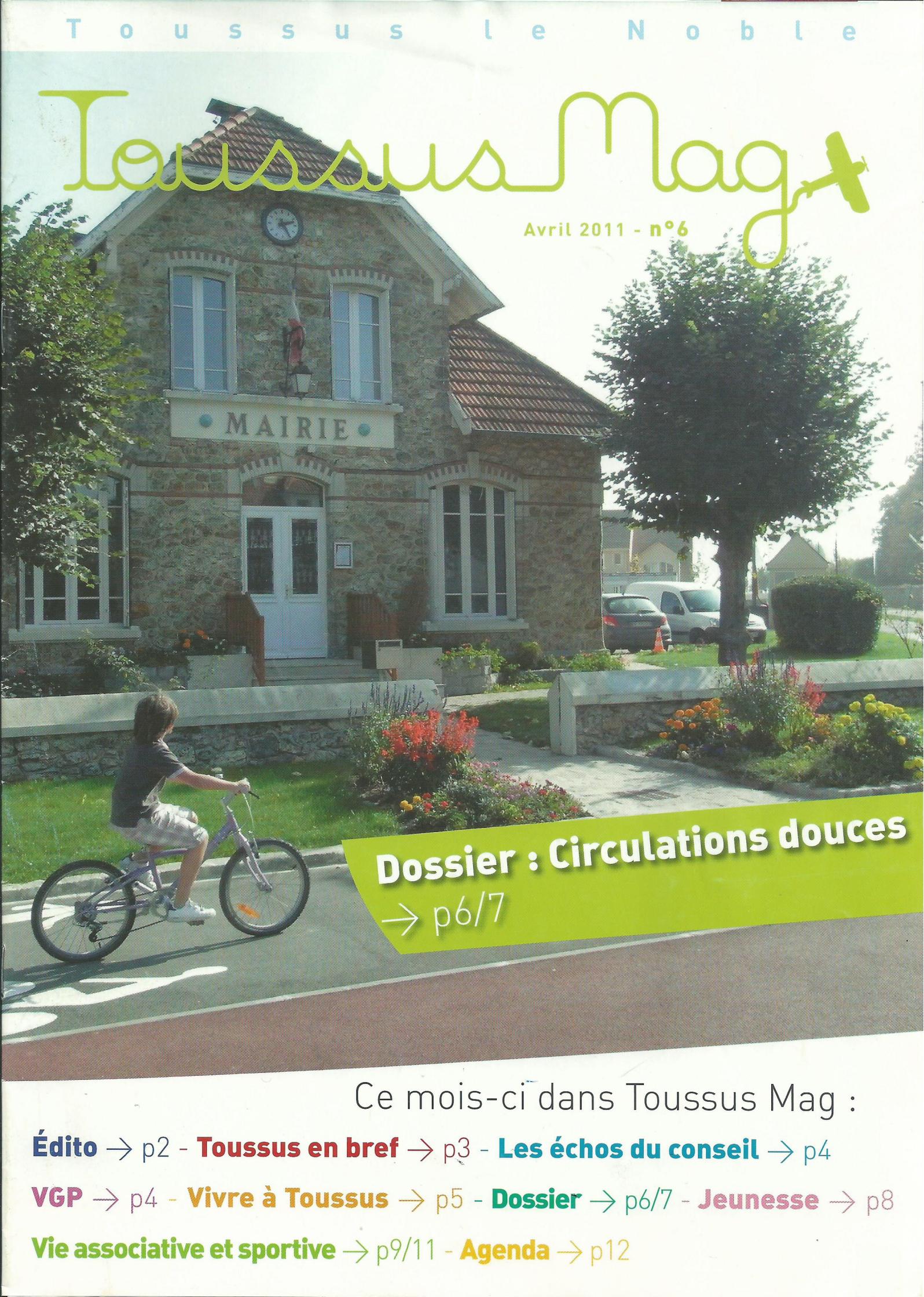


Toussus Mag

Avril 2011 - n°6



Dossier : Circulations douces
→ p6/7

Ce mois-ci dans Toussus Mag :

Édito → p2 - **Toussus en bref** → p3 - **Les échos du conseil** → p4

VGP → p4 - **Vivre à Toussus** → p5 - **Dossier** → p6/7 - **Jeunesse** → p8

Vie associative et sportive → p9/11 - **Agenda** → p12

LES ACTUS,

VIVRE À TOUSSUS

Concertation publique sur le projet d'aménagement de l'EAN (Etablissement Aéronotique Naval)

Du 1^{er} au 22 avril en mairie, **vous pouvez donner votre avis sur le projet d'aménagement de l'EAN de Toussus le Noble**. A l'issue de cette concertation, avec le partenaire auteur du projet retenu, le conseil municipal poursuivra les négociations avec le Ministère de la Défense pour un avenir maîtrisé des parcelles concernées.

Nous comptons sur vos commentaires sur un projet déterminant pour l'avenir de notre village.



Projet d'aménagement de l'EAN

Comité d'animation de la Médiathèque

Le Conseil Municipal a validé la création d'un Comité d'Animation de la Médiathèque. L'objectif de ce comité, composé d'élus et d'adhérents, est de proposer de nouveaux services et de créer une vie culturelle autour de notre médiathèque.

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous faire connaître auprès de notre bibliothécaire.

Connaissez-vous la rubrique «*Vie culturelle & sportive / Bibliothèque*» du site Internet municipal ?

Défibrillateur

Deux défibrillateurs sont en libre service sur Toussus-le-Noble, vous en trouverez un à la salle polyvalente (accessible aux heures d'ouvertures) et un à la Mairie disponible 24/24h et 7/7 jours.

Télévision

La municipalité a reconduit la convention avec Numéricâble pour 2011. Tous les logements raccordés au réseau de vidéotransmission reçoivent le service antenne – les chaînes gratuites de la TNT – par le câble. Pour plus d'informations, consultez le site Internet municipal (rubrique : vie pratique / TIC / TV & NTIC). Pour savoir si votre logement est raccordé, vous pouvez consulter la liste, fournie par Numéricâble, à la Mairie.

Environnement

Une deuxième session d'information et de distribution de composteurs a été organisée par Versailles Grand Parc le 1^{er} avril. **Plus d'une cinquantaine de composteurs sont aujourd'hui installés sur notre commune.**

Les Nobeltussois qui ont reçu leur composteur à l'automne 2010 peuvent bénéficier d'une «formation terrain» complémentaire : il suffit de soumettre sa demande par courriel à : environnement@grandparc.fr



Recensement militaire

Tout Français, fille ou garçon, ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours, examens publics et permis de conduire.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), et le livret de famille.

Plus d'infos sur le site de la mairie :

ville-toussus-le-noble.fr ou sur Service-Public.fr

Vous avez un bébé

Si vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour la rentrée de septembre 2011, les 5 assistantes maternelles agréementées installées sur Toussus Le Noble n'attendent plus que vous :

- **Mme Atkinson** : 01.39.56.17.47, une place disponible pour la rentrée 2011/2012
- **Mme Dréano** : 01.39.56.87.23, une place disponible pour la rentrée 2011/2012
- **Mme Labregère** : 01.39.56.46.43, une place disponible pour la rentrée 2011/2012
- **Mme Launay** : 01.39.56.02.99, une place disponible pour la rentrée 2011/2012
- **Mme Rakatoarisoa** : 01.39.56.88.30, une place disponible pour la rentrée 2011/2012

N'hésitez pas à les contacter.



LES CIRCULATIONS DOUCES ET VERTES À TOUSSUS

L'arrivée du printemps est une nouvelle occasion pour emprunter les pistes de liaisons douces et vertes dans la ville et ses alentours.

Dans le cadre du programme d'aménagement de Versailles Grand Parc, des chemins bucoliques et agréables ont été mis en place sur la commune. Ils sont parfaitement adaptés aux personnes mobiles de tout âge, sécurisés en limitant au maximum les croisements avec le trafic routier.

Un projet commun

Versailles Grand Parc coordonne le projet, apporte un soutien financier (à hauteur de 1 million d'euros pour toutes les communes du territoire) et fournit la signalétique. De son côté, la ville réalise et finance les travaux d'aménagement pour un montant de 150 000€. Les objectifs sont multiples. Il s'agit de promouvoir les circulations douces de loisirs (essentiellement pour les vélos et piétons) tout en réutilisant au maximum les chemins déjà existants. Aussi, **le projet vise à offrir à tous des circuits de promenade de qualité et la possibilité de se rendre dans chacune des communes par les circulations douces.**

Projet cyclable : une trame de 5km dans la ville



La valorisation du cadre de vie et des paysages est une des orientations phares du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). En effet, l'objectif est d'établir un maillage complet de circulations douces permettant :

- **aux habitants de circuler en toute sécurité dans le village** et de pouvoir se rendre aux différents équipements et services de la ville sans utiliser leur voiture,
- **d'offrir de beaux espaces de promenades**, au-delà du village, dans des zones urbanisées, naturelles, boisées et agricoles, et permettant d'accéder aux loisirs proches,

- **de réaliser une grande boucle autour du village, traversant les espaces naturels**, privés ou publics et dépassant même les limites de la commune.

Les 3 types d'aménagement prévus

1/ Les aménagements péri-urbains : des pistes ou bandes cyclables

La bande est une voie sur la chaussée, alors que la piste compose une chaussée exclusivement réservée aux 2 roues non motorisées.

2/ Les aménagements urbains : des zones 30 ou zones partagées

La définition officielle est donnée par l'article R110-2 du Code de la Route : « "Zone 30" : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

La zone partagée ou aire piétonne est une emprise affectée, de manière temporaire ou permanente, à la circulation des piétons et à l'intérieur du périmètre dans laquelle la circulation des véhicules est soumise à des prescriptions particulières.





3/ Des aménagements ruraux : des chemins cyclables et agricoles

La voie verte est un itinéraire en site propre partagé par des utilisateurs non motorisés : piétons, joggers, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite... Les voies vertes ainsi prévues pourront aussi être exceptionnellement pratiquées par les véhicules agricoles.

Se déplacer à vélo : un bon réflexe à adopter !

Le vélo est un moyen de déplacement vert, il ne pollue pas et permet de profiter pleinement du paysage. **L'association «VeloBuc, piétons & vélos» à Buc (78) fondée en 2005 et reconnue d'intérêt général en 2010 a pour objectif majeur de promouvoir les déplacements verts (pédibus, marche, vélo)** et de défendre les circulations douces pour les déplacements quotidiens. Il ne s'agit pas seulement de faire du vélo pour ses loisirs mais aussi d'aller à l'école, acheter son pain, faire ses courses, se rendre à ses activités culturelles et sportives... Avec une vitesse moyenne de 15km/h, une personne à vélo peut aisément parcourir 10km en 30-40 minutes. VeloBuc propose notamment des balades à vélos et entre en relations avec les différents services techniques pour la mise en œuvre des circulations douces. Au-delà de ses bienfaits physiques, puisqu'il fait travailler le muscle cardiaque et permet de développer l'endurance cardio-vasculaire et musculaire, le vélo est une discipline très complète. (plus d'infos sur <http://velobuc.free.fr/>)

A Toussus le Noble, les commerces et le collège se trouvent dans un rayon de moins de 5km, il est donc tout à fait envisageable de réaliser ses trajets à vélo !

Les voies de circulations douces déjà aménagées offrent aux habitants de se déplacer à vélo en toute sécurité. *«Notre environnement a tout pour inciter les habitants à faire du vélo ! Non seulement pour les promenades, mais aussi pour les trajets utiles au quotidien, sans oublier l'accompagnement des jeunes enfants sur le trajet de l'école : ce sont toujours des moments de plaisir !»* Britta Boutry VeloBuc, piétons & vélos.

La Liaison Toussus-Buc... pas tout à fait terminée

Pour que les Nobeltussoises et Nobeltussois puissent profiter pleinement des circulations douces et se rendre à Buc en toute sécurité où les commerces sont plus importants, il ne reste plus qu'un petit tronçon de 500 mètres à réaliser. En effet, sur la Route Départementale 938, axe de circulation majeur, la boucle n'est pas achevée entre Buc et Toussus.

Il y a très peu de piste en largeur et le projet risque donc d'être couteux. Mais si le tracé n'est pas encore défini, il reste toujours à l'étude au conseil général des Yvelines.

Alors tous en piste !

Comment équiper son vélo pour faire des courses ? Réponses en images sur : <http://velobuc.free.fr/>

